

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26148**

### Intitulé

Agent de prévention et de sécurité évènementiel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre canin de Cast	Directeur du Centre canin de Cast

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent de prévention et de sécurité évènementiel est un équipier, rattaché à un chef d'équipe, lui-même rattaché à un responsable de site. Il travaille en fonction de consigne sur le poste dans ce cas il est en autonomie. Son rôle est essentiel dans le cadre de prévention des risques, d'acte de malveillance.

Il travaille en général dans une entreprise de surveillance et de gardiennage, des activités issues de la loi du 12 juillet 1983 et du code de sécurité intérieure livre VI. Pour un prestataire de sécurité privée, spécialisé ou pas dans les domaines de l'évènement exemple : un club sportif, une association, dans le milieu du spectacle récréatif ou culturel.

Le métier répond à d'autre secteur grâce à la carte donnant l'aptitude professionnelle « surveillance humaine » : il permet de répondre aussi à l'obligation des activités récréatives dans les discothèques et pour le fonctionnement d'activité d'animation, du contrôle des entrées et sorties des clients, et une assistance générale à la clientèle.

Dans son métier il intègre les compétences liées aux activités de l'organisation et du service de sécurité pour le bon déroulement des manifestations sportives, culturelles ou récréatives. Il est compétent sur les postes de stadier et d'agent palpeur.

Cela lui confère une polyvalence dans la filière et par conséquent un retour à l'emploi facilitant.

Les capacités attestées sont :

- Prévenir - Surveiller,
- Filtrer- palpation- accueillir,
- Secourir les personnes-participer à l'évacuation,
- Equipier de première intervention (incendie),
- Effectuer une palpation de sécurité,
- Communiquer-gérer un conflit-alerter,

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Evènementiel : manifestations sportives, grands évènements

Personnels liés à la réglementation en interne , type discothèque

Le titulaire de la certification d'agent de prévention en évènementiel peut exercer dans le domaine de la sécurité privée évènementielle : encadrement de manifestations sportives, culturelles, associatives et récréatives.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

Les activités liées à la sécurité privée sont fortement encadrées par : le code de la Sécurité Intérieure (CSI) au livre IV.

Des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes

*historique* : Loi du 12 juillet 1983 – les lois et textes abrogés par : la loi 2014-742 du 1er juillet 2014 et la loi n°2015-990 du 6 août 2015, la loi du 2015-994 du 17 août 2015 et l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 et décret 2014-1253 du 27/10/2014 - Code du sport-organisation des services d'ordre. L'habilitation d'agent palpeur est intégrée dans le référentiel de certification suivant l'article L.613-3 du code de la sécurité intérieure.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les blocs de compétences décrits ci dessous sont à acquérir pour l'obtention de la certification ( UV au nombre de 4)

· La certification comporte quatre composantes liées aux huit capacités énumérées ci-dessus :

1. Compétences liées à l'activité de l'agent de sécurité sur le plan légal et réglementaire.
2. Compétences liées à la mise en œuvre des actions de prévention et d'intervention.
3. Compétences liées à la réglementation spécifique à l'évènementiel et sa mise par des gestes professionnels sur son poste en fonction de consigne.
4. Compétences liées à la maîtrise des moyens de communication orale et écrite.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26148 - Evaluer, mettre en œuvre les actions de prévention en prenant en compte tous les moyens	<p><b>Descriptif :</b> Mettre en œuvre les actions de prévention et gérer son intervention : Evaluer, mettre en œuvre les actions de prévention en prenant en compte tous les moyens Dans le cadre de son activité l'agent de prévention et de sécurité est amené à prendre en compte les moyens de sécurisation d'un site y compris les risques majeurs. Traiter des informations, intervenir et mettre en œuvre les techniques adaptées et les gestes professionnels de l'agent de sécurité.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation pratique reconstituée, cas concret.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26148 - Maitriser les moyens de communication oralement ou par écrit	<p><b>Descriptif :</b> Mettre en œuvre les moyens de communication et alerter : Maitriser les moyens de communication oralement ou par écrit Dans le cadre de son activité l'agent doit rendre compte au client, au secours, à sa hiérarchie et à l'autorité verbalement et par écrit. Il est également amené régulièrement à utiliser les moyens de communication interne au sein même d'une équipe.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Suivant deux composantes pour cette épreuve : 1.Communication orale -2. rendre compte par écrit</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26148 - Mettre en œuvre les gestes professionnels, intervenir en respectant les consignes y compris la technique de palpation	<p><b>Descriptif :</b> Maitriser le cadre règlementaire et mettre en application les gestes professionnels de l'évènement : Mettre en œuvre les gestes professionnels, intervenir en respectant les consignes y compris la technique de palpation Dans le cadre de son activité l'agent de prévention et de sécurité est amené à intervenir dans le cadre légal des rassemblements sportive festifs, récréatifs et culturels pour le bon déroulement de la manifestation.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en situation pratique reconstituée, cas concret. 2 composantes pour cette épreuve : 1. situer son environnement professionnel -2. Effectuer des gestes liés aux évènements</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26148 - Respecter le cadre légal et règlementaire y compris dans les grands évènements.	<p><b>Descriptif :</b> Situer l'activité sur un plan légal : Respecter le cadre légal et règlementaire y compris dans les grands évènements Le code de sécurité intérieure livre VI, cadre l'égal et juridique Le code de déontologie et la réglementation spécifique des rassemblements sportifs récréatifs et culturels. L'organisation des services d'ordre</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b> Epreuve sur table écrite « question- réponse » en temps limité et annoncé, en autonomie</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Tous membres extérieurs 3 ans d'expérience professionnel en lien avec le métier et de façon équilibré parité homme femme : Dirigeant d'entreprise de sécurité ou chargé de sécurité.- Salarié chef d'équipe (minimum) de sécurité en fonction,y compris en évènementiel- Salarié ayant une activité dans les domaines de la sécurité et de l'évènementiel- Dirigeant ou Responsable de formation dans les domaines de la sécurité et de l'évènementiel 50 % responsable employeur ( parité-homme/femme)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	la commission de jury composée 3 personnes ayant au minimum trois ans d'expérience : du certificateur, membres : professionnelle de la branche en lien avec la sécurité privée ou public et ayant des compétence en évènementiel.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent de prévention en évènementiel avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de prévention et de sécurité évènementiel (APSE)" avec effet au 02 février 2016, jusqu'au 07 juin 2020.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Pour les trois dispositifs plus de 30 certifications

##### Autres sources d'information :

Branche professionnelle et personne en charge des événements : Système de veille concernant l'aptitude des personnels [centre canin](#)

##### Lieu(x) de certification :

CENTRE CANIN - Kerdrein  
29150 CAST

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GRETA ST QUENTIN : Rond-Point Frédéric Joliot Curie - 02100 Saint-Quentin  
CEFPS : 4 ZA Les Tribouillères - 38460 Crémieu  
ONE DOG MAYOTTE : 26 rue bambao - 97610 Labattoir  
ARCOFORM : quart St Joseph - Imm Mariani - 20090 Ajaccio  
OPSIE FORMATION : 19 Rue de l'Epideme - 59200 Tourcoing  
PROCOM FORMATION : 20 avenue de l'hippodrome - ZI de bellevue - 22200 Saint-Agathon  
MIND CONSULTING : 1 place Eugène Fontaine - 62260 Cauchy à la Tour  
LE CANIDE OLIVIER : 19 Route du Gagnon - 17120 Grézac  
IBEP Rennes : 2 Allée de la Bourgonnette - 35000 Rennes  
ALLIANCE sarl : 6 rue Joseph Cugnot - 60000 Beauvais  
CFAPS : 13 boulevard Henri de Régner - 71600 Paray le Monial  
PRESTIGE FORMATION : 1725 Route départementale - 06007 Villeneuve Loubet

GRETA 44 : 16 rue Dufour - BP 94225 - 44042 Nantes cedex 1

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Agent de prévention en évènementiel